

**Délibération n°006/2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 20 JANVIER 2025**

Date de convocation : 13/01/2025  
Effectif légal du conseil communautaire : 80  
Nombre de membres en exercice : 79  
Date d'affichage : 13/01/2025

Nombre de présents : 56  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de votants : 66

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du treize janvier deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUYARD François, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANHOUCKE André, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, BOISARD Jean-François (pouvoir à M. Abry), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), DUFOUR Vincent, HABAY BARBAULT Céline (suppléant M. Guyard), HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Mellin), LHOTE Mireille (pouvoir à M. Pouillot), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice, SAULNIER Nathalie (pouvoir à M. Daveau), THIEULENT Maryline, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Rigault), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : DA SILVA MOREIRA Paulo, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, PAURON Éric, RAMEAU Etienne, VANDAELE Jean-Luc.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

**OBJET : Financement du dispositif Natura 2000 du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**

- Vu la convention-cadre du 9 décembre 2022 fixant les modalités d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 2601011 entre l'Etat et la Communauté de communes de Puisaye-Forterre,
- Considérant la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 2601011 et la nécessité de déposer une demande de financement du dispositif Natura 2000 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- Considérant que le montant global de la dépense éligible pourra varier de plus ou moins 10% pour tenir compte des aléas financiers sans qu'il soit nécessaire de redélibérer, les financements tenant compte de ces ajustements,

**Délibération n°006/2025**

- Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la mission d'autorité de gestion a été transférée de l'Etat à la Région,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable,
- Sur proposition du Président,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (66 voix pour) :**

- Décide de solliciter les financements du dispositif Natura 2000 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, d'un montant total de 54 676.38 € TTC réparti comme suit :

Dépenses		Recettes		
Types de dépenses	Montants	Financeurs	Montants	% du coût total
Masse salariale chargée (1 ETP)	39 054.56 €	Union européenne / FEADER	28 978.48 €	53 %
Coûts simplifiés (40% de la masse salariale comprenant : frais de missions, achat de matériel, formations, prestation de services et frais de sous-traitance hors grosses études)	15 621.82 €	Région Bourgogne-Franche-Comté	25 697.90 €	47 %
<b>TOTAL</b>	<b>54 676.38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 676.38 €</b>	<b>100%</b>
<b>Assiette éligible</b>	<b>54 676.38 €</b>			

- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

